RENCONTRE

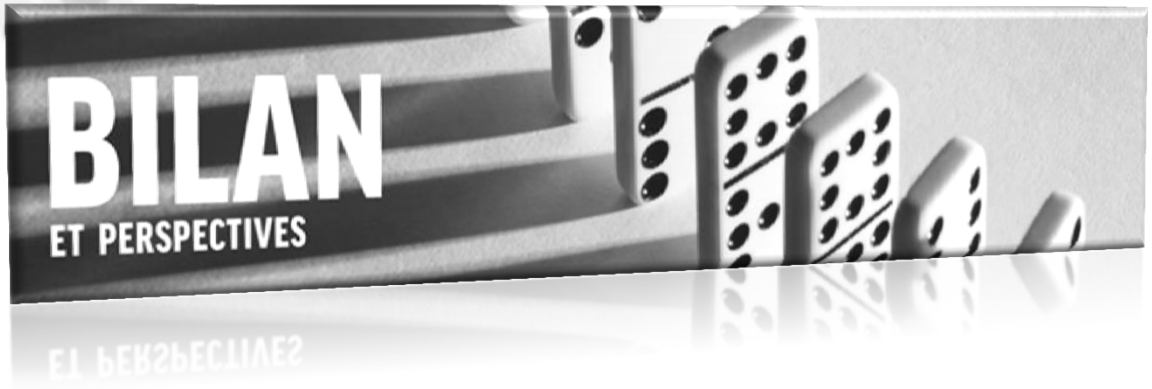

Atelier feesp. CSN

FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS

Trois-Rivières

6 novembre 2013

Syndicat des cols bleus de Gatineau

HISTORIQUE

- Fin des années 90
- Décès d'un plombier et d'une employée de bureau dû à une maladie reliée à l'amiante à la Ville de Hull (arénas)

Le passé revient nous hanter

- Rénovation au printemps 2012 au Centre de services Masson-Angers
- Juin 2012, échantillon prélevé (isolant de tuyau) présence d'amiante
- Octobre 2012, morceaux de tuiles endommagées (analyse), les travaux se poursuivent
- Novembre 2012, résultats de l'échantillonnage des tuiles (présence d'amiante)

Présence d'amiante dans le sous-sol

Le centre de service de Masson-Angers fermé

PATRICK DUQUETTE
pduquette@ledroit.com

8 nov. 2012

La Ville de Gatineau a fermé d'urgence son centre de service de Masson-Angers après la découverte d'amiante chrysotile au sous-sol.

Des ouvriers ont détecté la présence de l'amiante lors d'un test de routine alors qu'ils s'affairaient à des travaux de rénovation. Le centre a été fermé vendredi dernier, en après-midi, dès que les résultats de l'analyse ont été connus. Les employés municipaux ont été déplacés au centre de service de Buckingham en attendant que la situation soit rétablie.

La Ville de Gatineau discutait hier avec la Commission de la santé et sécurité au travail pour s'assurer de la sécurité des ouvriers lors de travaux de rénovation.

Organismes relocalisés

Un peu moins d'une dizaine d'organismes louaient les locaux du centre de service pour leurs activités. Ils ont également été relocalisés ailleurs.

« Les mesures ont permis d'écarter tout risque pour la santé publique », assurait hier Marie-Ève Sylvain, du service des communications de la Ville de Gatineau.

Quant à savoir si des employés ou des utilisateurs du centre de service ont été exposés à des fibres nocives d'amiante, la Ville n'était pas en mesure de nous fournir cette information en fin d'après-midi hier.

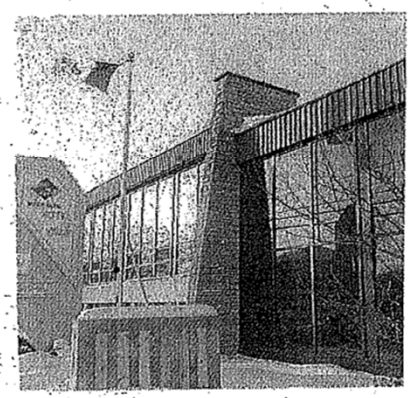

Dans le centre de services de Masson-Angers

Deux syndicats inquiétés par la découverte d'amiante

PATRICK DUQUETTE
pduquette@ledroit.com

9 mai. 12

La découverte d'amiante chrysotile au centre de service de Masson-Angers soulève les craintes de deux syndicats d'employés de la Ville de Gatineau.

C'est qu'il s'est écoulé plusieurs jours entre le bris d'une tuile contenant de l'amiante au sous-sol et l'évacuation forcée de l'édifice, vendredi dernier.

Dans l'intervalle, une quinzaine d'employés cols bleus et de 7 à 8 cols blancs ont pu être exposés aux émanations d'amiante, une substance cancérigène lorsqu'absorbée en trop grande quantité.

Inquiet pour la santé de ses employés, le syndicat des cols bleus a rencontré la direction, hier après-midi, pour faire le point sur la situation. «Non, nous ne sommes pas encore rassurés», a déclaré le président des cols bleus, Denis Savard, à la sortie de la rencontre. «D'ailleurs, on a demandé un mandat d'urgence à la CSN avec un responsable qui traite des dossiers de l'amiante. On doit lui parler dans les prochaines heures.»

Le syndicat des cols blancs doit rencontrer à son tour la direction de la Ville aujourd'hui. Son président, Marc Demers, nourrit lui aussi certaines craintes. «L'employeur semble minimiser l'impact de tout cela. Si c'est cancérigène et que ça fait des années que c'est là, c'est inquiétant.»

Pas de danger, selon la Santé publique

Mais selon la Direction de la santé publique de l'Outaouais (DSPO), la quantité d'amiante décelée dans l'air ambiant du centre de service de Masson-Angers est trop faible pour représenter un danger.

Les travailleurs ont été exposés à des quantités trop infimes d'amiante, et sur une trop courte période de temps, pour en ressentir les méfaits, explique Arida Djoudi, coordonnatrice en santé et sécurité au travail à la DSPO.

«Dans le développement d'une maladie reliée à l'amiante, c'est surtout la durée qui est importante. Dans ce cas-ci, le risque supplémentaire par rapport à un niveau bruit de fond (N.D.L.R.: un niveau normal d'exposition), il est négligeable, autant pour les employeurs que pour la population qui a été en présence», dit Mme Djoudi.

L'échantillon d'air fourni par la Ville de Gatineau à la DSPO contenait une quantité d'amiante inférieure aux normes dictées par le règlement sur la sécurité et la santé au travail. Or ces normes sont établies en fonction d'une exposition quotidienne à l'amiante, durant toute une vie, rappelle Mme Djoudi.

Suite

- Évacuation de l'établissement
- Sous scellé par la CSST
- Évaluation des risques par la Santé publique
- Appui d'une personne ressource de la CSN (Mireille)
- Rencontre des employés
- Formation d'un comité paritaire
- Engagement d'une firme (LVM) afin d'établir une procédure et une formation

Amiante dans les bâtiments de la Ville de Gatineau

Les cols bleus réclament une liste complète

MATHIEU BÉLANGER
mabelanger@ledroit.com
23 novembre 12

Le syndicat des cols bleus presse la Ville de Gatineau de se doter d'une liste claire, complète et surtout accessible des immeubles municipaux contenant de l'amiante chrysotile.

La seule liste actuellement disponible à ce sujet à Gatineau, selon le service des communications, répertorie 28 bâtiments où se trouve de l'amiante. Pourtant, la liste transmise par la Ville de Gatineau en vertu de la Loi d'accès à l'information, le 28 septembre dernier, ne fait mention que de 14 bâtiments. Il y a donc une contradiction importante entre ce que la Ville affirme détenir comme information et ce qu'elle transmet en vertu de la Loi. D'ailleurs, il n'y a aucune trace, sur la liste envoyée par la Ville, du centre de services de Masson-Angers, où la présence d'amiante a forcé l'évacuation de l'immeuble il y a quelques semaines.

La Ville de Gatineau affirme être au fait que des bâtiments municipaux sont susceptibles de contenir de l'amiante», mais admet du même souffle ne détenir qu'une liste non exhaustive de ces immeubles. La Ville soutient que cette liste est «bonifiée au fil du temps» grâce aux tests menés avant d'y entreprendre les travaux d'entretien, une affirmation que contredit le syndicat des cols bleus.

Selon le président du syndicat des cols bleus de Gatineau, Denis Savard, les tests devant déceler la présence ou non d'amiante dans les immeubles municipaux ne sont pas exécutés de façon systématique avant d'entreprendre les travaux. «Il n'y a actuellement aucune directive claire en ce sens à Gatineau, dit-il. Si c'était le cas, il n'y aurait pas eu incident au centre de services de Masson-Angers, alors que certains de nos membres ont travaillé sans le savoir dans un environnement contenant de l'amiante, il y a trois semaines. Nous savons que la Ville a en main une liste incomplète des immeubles qui en contiennent, mais l'information ne circule pas, ou très peu. Nos membres ne sont vraiment pas rassurés de la façon dont Gatineau fonctionne présentement. Plusieurs s'inquiètent pour leur santé et leur sécurité au travail.» La Ville rétorque que cette liste est disponible «à l'interne», mais demeure vague sur son accessibilité.

Pas l'intention de faire une liste complète

M. Savard affirme que les cols bleus demandent depuis deux ans à la Ville de Gatineau de procéder à une analyse complète de ses bâtiments municipaux, afin de produire une liste exhaustive des immeubles contenant de l'amiante. Le service des communications de la Ville de Gatineau affirme qu'il n'est pas dans l'intention d'agir ainsi à court terme, à cause des coûts associés à un tel exercice. Toutefois, les services des infrastructures et des travaux publics évaluent actuellement le dossier des bâtiments susceptibles de contenir de l'amiante. Une évaluation des solutions, actions et procédures à mettre en place est présentement en cours et un plan d'action en découlera. Aucun échéancier n'est cependant fourni par la Ville à ce chapitre. «La Ville ne fait que réagir aux crises, déplore M. Savard. Ça fait deux ans que notre comité de santé et sécurité au travail demande une vraie analyse.»

«Pas sérieux»

Le candidat défait de Québec Solidaire dans Hull, Bill Clennett, juge pour sa part «inquiétante» l'attitude de la Ville de Gatineau. Ce dernier a suivi de près les façons de faire de la municipalité dans le dossier de l'édifice de la rue Hanson qui s'est écroulé l'hiver dernier et dont les débris contenant de l'amiante sont demeurés sur place jusqu'en août. D'après le rapport d'expertise de la firme Exp que nous avons aussi obtenu, certains de ces débris renfermaient une concentration d'amiante de 18 %. Un matériau est considéré comme contenant de l'amiante dès que sa concentration atteint 0,1 %.

«La Ville de Gatineau n'a aucune information crédible sur la présence d'amiante sur son territoire, note M. Clennett. C'est un manque flagrant de rigueur. Certains endroits reconnus comme contenant de l'amiante ne se retrouvent même pas dans la liste transmise par la Ville en vertu de la Loi d'accès à l'information. Ce n'est pas sérieux. Il en va de la santé et de la sécurité de ses employés. Il est aussi anormal de constater que les cols bleus aient de la difficulté à obtenir de l'information sur la présence d'amiante avant de procéder à des travaux d'entretien. La Ville de Gatineau fait preuve d'un manque de diligence dans le domaine. Elle préfère rassurer l'opinion publique que de s'assurer de la santé de ses travailleurs. C'est inacceptable.»

ÉDIFICES MUNICIPAUX CONTENANT DE L'AMIANTE À GATINEAU

Édifice	ÉTAT
Aréna Frank-Robinson	RETIRÉE
John-R-Luck	TOUJOURS PRÉSENTE
Centre Saint-Gérard	TOUJOURS PRÉSENTE
Bibliothèque Jean-Laurin	TOUJOURS PRÉSENTE
Centre Daniel Lafortune	INFO NON DISPONIBLE
Aréna Sabourin	INFO NON DISPONIBLE
Aréna Guertin	PRÉSENCE SUR TUYAUX
Aréna Cholette	INFO NON DISPONIBLE
Bibliothèque Lucien-Lalonde	À VÉRIFIER
Caserne Leduc	PRÉSENCE SUR TUYAUX
Centre Edgar-Chénier	À VÉRIFIER
Centre Père Arthur-Guertin	À VÉRIFIER
Centre Jacques-Auger	À VÉRIFIER
Centre Jules-Desbiens	À VÉRIFIER

*Il s'agit de la liste transmise par la Ville de Gatineau en vertu de la Loi d'accès à l'information. La Ville soutient toutefois posséder de l'information concernant 28 bâtiments contenant de l'amiante.

Moyens

- Procédure sécuritaire de travail établie
- Formation et sensibilisation des employés
- Caractérisation de tous les établissements (firme EXP)

Gatineau fera une liste de ses édifices contenant de l'amiante

20 février 13

PATRICK DUQUETTE
pduquette@ledroit.com

La Ville de Gatineau fera l'inventaire de ses édifices qui contiennent de l'amiante.

La majorité des bâtiments municipaux ont été bâtis avant 2000 et sont susceptibles de renfermer de l'amiante. En novembre dernier, la découverte de cette substance lors de travaux de rénovation a mené à la fermeture du centre de service de Masson-Angers.

En répertoriant dès maintenant ses édifices qui contiennent de l'amiante, Gatineau devance les exigences d'une nouvelle loi provinciale. Québec a annoncé son intention d'exiger un inventaire des édifices où l'amiante sert de protection thermique ou d'isolant.

La présence en soi d'amiante n'est pas problématique, précise la municipalité. C'est plutôt la manipulation de cette substance cancérigène qui peut le devenir. Après la fermeture du centre de Masson-Angers, des syndicats s'étaient d'ailleurs inquiétés des conséquences de la présence d'amiante sur la santé des employés municipaux.

La Ville disposera de deux ans après la mise en place de la nouvelle réglementation pour s'y conformer. L'évaluation des bâtiments coûtera près d'un demi-million.

Constats

- Programme de prévention 2005 (ce dossier n'a été pas priorisé)
- Aucune procédure établie (amiante)
- Sauf pour les calorifuges
- Prises d'échantillons consignés dans un fichier (pas encadré par une procédure)
- Les employés ne connaissent pas cette liste

Recommandations

- Plan d'action spécifique
- Procédure de travail
- Caractérisation de l'ensemble des édifices
- Création d'un comité paritaire
- Révision du programme de santé spécifique
- Bonification des bons de travail afin d'identifier la présence d'amiante

Suite

- Prise d’échantillon encadrée
- Formulaires identifiant le gestionnaire
- Évaluation des risques
- Priorisation des actions
- Prévoir les moyens nécessaires
- Employés : formés et informés
- Réouverture du Centre de services en mai 2013 (fermé pendant 6 mois)

Possible présence d'amiante dans l'immeuble

Le poste de police d'Aylmer évacué

MATHIEU BÉLANGER
mabelanger@ledroit.com

20 oct. 13

Les policiers ont dû évacuer leur poste d'Aylmer, hier, de façon préventive et pour une période indéterminée. Des travaux de rénovation dans l'immeuble ont mené à la découverte d'un matériau isolant qui fait craindre la présence d'amiante.

Un expert mandaté par la Ville doit procéder à des analyses afin de déterminer si de l'amiante se trouve bel et bien dans les murs du poste de police du secteur Aylmer. Les résultats devraient être connus la semaine prochaine. En attendant, pour assurer la sécurité du personnel et du public, la Ville a pris la décision de fermer l'immeuble.

Le chef de la police de Gatineau, Mario Harel, précise que les activités à ce poste de police ont été réduites depuis la fusion municipale. Les blocs cellulaires sont fermés pour être centralisés dans les secteurs Hull et Gatineau. «Ça demeure toutefois un point de service où le citoyen peut venir rencontrer un officier, obtenir un permis pour une alarme de sécurité et des formulaires pour des antécédents judiciaires», précise le chef de police.

Il s'agit aussi du point à partir duquel les officiers du secteur se déploient. Le chef Harel précise que les changements de quarts se feront plus rapidement au cours des prochains jours afin de s'assurer qu'aucune zone du secteur ne soit à découvert.

«On invite les citoyens à communiquer avec nous par téléphone et nous pourrons aller les rencontrer à leur domicile, précise M. Harel. S'ils doivent se déplacer dans un poste de police, nous les invitons à se rendre au poste de police du secteur Hull. Ils peuvent aussi déposer des plaintes grâce à notre service sur Internet.»

PATRICK WOODBURY, LeDroit

Le poste de police du secteur Aylmer a été fermé après la découverte d'un matériau isolant qui fait craindre la présence d'amiante. Des analyses devraient bientôt être effectuées.

Besoin d'un «vrai» poste

Le candidat à la mairie de Gatineau, Jacques Lemay, estime que la Ville de Gatineau a depuis longtemps l'intention de fermer complètement le poste de police d'Aylmer afin de centraliser ses activités dans le secteur Hull. Selon lui, si la présence d'amiante devait se concrétiser, cela pourrait bien signifier la fin du poste de police d'Aylmer. «Ils vont dire que c'est fermé pour une période temporaire, mais en réalité, ils vont laisser mourir ça.»

Dans son programme électoral, M. Lemay promet de rouvrir le poste de police d'Aylmer. Selon lui, la densité de la population dans ce secteur force la Ville de Gatineau à agir en ce sens. «Actuellement, un policier qui fait une arrestation à Aylmer doit se rendre au poste de police de Hull. C'est un problème majeur. Ça provoque des pertes de temps et d'argent. C'est un autre exemple de mauvaise planification de la Ville de Gatineau.»

Rester vigilant

- Malgré toutes ces démarches et applications de nouvelles procédures
- Fermeture du poste de police à Aylmer, car la procédure n'a pas été respectée et le bâtiment n'a pas été caractérisé avant les travaux
- Finalement, pas de présence d'amiante

OUF!